



COMMUNE  
DE  
**CROISILLES**  
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

## Compte Rendu Conseil municipal du 28 août 2021

### Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	P	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	AE (Jean-Paul Wissocq)	Raphaëlle MAGGIOTTO	P
Cécile MARKOWSKI	AE (Fabien Sellier)	Brigitte MERLIN	AE (David Bulcourt)
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	P
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	P
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P	... votants	

*P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – ( ) : procuration*

Secrétaire de séance : David BULCOURT

Ouverture de la séance à : 10h30

Déroulé de l'ordre du jour :

## 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 juin 2021

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil municipal en date du 15 juin 2021

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

## 2. Vote du montant de rachat à l'EPF de l'ancienne gendarmerie et de l'ancien cabinet médical

Pour mémoire, l'Etablissement Public Foncier (géré par des fonds européens et régionaux) rachète à la place des collectivités des friches, les aménage et les revend aux collectivités au prix d'achat.

L'ancienne gendarmerie a été achetée par l'EPF avec les logements 439 538,57 € TTC au Département. Aux termes du délai de gestion du dossier, l'EPF doit céder ces bâtiments à un preneur.

La CCSA est intéressée par le bâtiment principal pour transférer certains de ses services (RAM, urbanisme...) et a déjà fait voter son achat en conseil communautaire. Des preneurs et investisseurs privés ont déjà montré leur intérêt pour l'acquisition des maisons (anciens logements de fonction) qui se fera d'un seul tenant.

L'EPF n'est pas en mesure ni de réaliser de division parcellaire, ni de revendre à un interlocuteur privé. Par conséquent, la Mairie doit se porter acquéreur de la Gendarmerie avant de pouvoir la revendre. L'EPF vendra la gendarmerie et les 3 logements à la Commune pour un montant de 445 780,75 € TTC. La différence entre le prix de vente et le prix d'achat s'explique par l'application de frais administratifs divers.

Cette dépense n'étant pas inscrite au budget 2021 de la commune, il n'est pas possible d'absorber la dépense immédiatement. Il sera donc demandé un paiement différé à l'EPF de façon que les fonds aient été perçus par la Mairie par les acquéreurs avant de les reverser à l'EPF.

De la même manière, l'EPF cédera l'ancienne maison médicale (actuel cabinet dentaire et ostéopathe) pour la somme de 131 489,31 € TTC. Il sera demandé à l'EPF à ce que le paiement puisse se faire sur deux exercices (2022 et 2023).

Xavier Chrétien demande quel est le devenir de l'ancienne Maison Médicale. Monsieur le Maire rappelle que sans ce bâtiment, le dentiste ne se serait pas installé à cet endroit. Le terme de la convention avec l'EPF nous oblige de racheter ce bâtiment au risque de le voir partir à un preneur privé et de ne pas avoir l'opportunité de pouvoir accueillir des entreprises ou services à termes.

Jean-Paul Wissocq demande pourquoi la CCSA ne se porte pas acquéreur de l'ensemble de la gendarmerie avec les logements. Monsieur le Maire rappelle que la convention avec l'EPF a été signée avec la commune de Croisilles. D'autre part la CCSA ne semble pas intéressée par les logements.

Il vous est demandé d'approuver les montants de rachat à l'EPF de la gendarmerie (445.780,75 € TTC) et de l'ancienne Maison Médicale (131.489,31 € TTC)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

### 3. Maison des Habitants : création d'un poste de conseiller numérique

La mobilisation en faveur de l'inclusion numérique dans le cadre du plan France Relance a pour ambition de rapprocher le numérique du quotidien des Français. 250 millions d'euros sont ainsi mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux (consultations médicales en ligne, protection des données, suivi scolaire...etc...)

Dans ce cadre, 4000 Conseillers Numériques France Services sont en cours de déploiement sur le territoire national, 24 le seront à termes dans le Pas de Calais.

La Préfecture du Pas-de-Calais nous a confirmé que notre commune avait été retenue par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour accueillir un Conseiller Numérique France Services.

Ce poste sera subventionné à 80% par le dispositif.

Certains précisent qu'il sera important qu'il y ait une interaction entre cette personne et les postes similaires existants sur le territoire (échelle intercommunautaire). Jean-Paul Wissocq demande que cela soit acté à la délibération, ce qui n'est pas retenu par la majorité. En effet, la personne sera contractuellement liée à la commune et sa fiche de poste définira clairement ses missions. Il ne semble pas nécessaire d'acter cela à la délibération.

Il vous est demandé d'approuver la création d'un poste de Conseiller Numérique France Services au sein de la Commune d'une durée de 24 mois avec une période de formation et 35h / semaine.

Vote :

<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>	<b>Pour</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>Total</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

### 4. Autorisation de la création d'une halle couverte sur le domaine public communal

La Communauté de Communes du Sud Artois finance l'installation d'une halle couverte sur la Grand'Place. Celle-ci, d'une surface au sol de 180 m<sup>2</sup> sera équipée de bornes foraines pour les commerces ambulants, du WIFI, d'une sonorisation, de mobilier urbain type poubelles, d'un puisard de purge pour nettoyage.

Elle a pour vocation de dynamiser l'activité économique des commerces ambulants et du marché hebdomadaire et de permettre l'organisation d'évènements ponctuels (expositions, concerts, repas populaire...).

Il vous est demandé d'approuver l'autorisation d'installer la halle couverte sur le domaine public communal comme sur les plans et visuels présentés en séance et joints au présent compte rendu.

<b>Abstention</b>	<b>Contre</b>	<b>Pour</b>	<b>Refus de vote</b>	<b>Total</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

## 5. Acceptation de la subvention du Département du Pas-de-Calais pour la réalisation des clôtures au Domaine du Moulin

Suite à la première phase de travaux de réfection des clôtures au domaine du moulin, une demande de subvention avait été faite auprès des services du Département pour réaliser une deuxième phase (côté Sensée).

La commission permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, en séance du 7 juin 2021, a décidé d'octroyer à la commune la somme de 18.000 € sur le Fonds d'aides sur les enjeux Écologiques territoriaux.

Il vous est demandé de l'accepter via délibération

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

## 4. Sujets divers

- Conformément aux dispositions de la loi, la Mairie demandera à l'ensemble de ses salariés de présenter le pass sanitaire afin de pouvoir prendre ses fonctions.
- Un appel d'offre est en cours pour la nomination d'un architecte qui aura en charge la détermination et le chiffrage des travaux à réaliser dans le cadre de la réfection de l'église
- Les travaux de remplacement de la chaudière de la mairie et des écoles ainsi que l'installation de la climatisation de l'école maternelle démarreront en fin d'année, grâce notamment aux subventions obtenues (à hauteur de 80% du montant des dépenses)
- Le bureau du secrétariat de la mairie a fait l'objet d'un rafraîchissement en vue de l'accueil du service des cartes d'identité.

## 5. Questions du groupe « Vision Croisilles »

- *Nous avons vu une publication du vendeur itinérant "SOS Burger" précisant que suite "à un désaccord avec la commune" il serait sur le parking de Carrefour. Quelle est la source de ce différent ?*

SOS Burger, suite à la ducasse, a demandé à s'installer sur la place pendant les vacances, ce à quoi la Mairie a dit oui. Monsieur le Maire lui a demandé s'il pouvait changer de jour pour que chaque jour il y ait une proposition tous les jours pour les habitants (pizzas, frites...). Monsieur le Maire précise que la proposition n'a pas été acceptée par la personne qui a décidé de retourner sur le parking de Carrefour.

Monsieur le Maire précise que néanmoins la proposition tient toujours.

- *Mr Xavier Chrétien nouveau conseiller municipal de la commune (aucun mandat jusqu'à présent) demande à avoir accès au mémoire de défense de la commune concernant l'affaire avec Melle Claude Lemoine ?*

Fabien Sellier précise qu'une lecture peut être faite de nouveau, comme cela avait été fait lors d'une précédente réunion, à Monsieur Chrétien ; Fabien Sellier précise à ce dernier qu'il conviendra de prendre un rendez-vous à cet effet.

- *Suite aux fortes pluies qui ont inondé certaines parties du village, vous avez publié un post qui précise que vous réfléchissez à des solutions pour éviter de nouvelles inondations, le groupe "Avec vous pour une nouvelle vision de Croisilles" demande à être associé à vos réflexions car nous avons aussi plusieurs leviers à proposer pour éviter un nième impact sur certaines habitations ?*

Monsieur le Maire et David Bulcourt précisent que des devis ont été demandés et émis par des entreprises. Au vu du coût excessif de ces derniers et de l'incertitude sur la pertinence des solutions proposées, il ne nous semble pas opportun d'y donner suite immédiatement.

Les épisodes pluvieux survenus sont exceptionnels et, à quelques exceptions regrettables près, l'ensemble des réseaux d'assainissement de la commune ont fait leur effet et ont permis d'éviter des inondations importantes dommageables pour les riverains.

Néanmoins, des réflexions seront menées, en concertation avec les personnes concernées quant aux mesures les plus adaptées les concernant (et qui ne nuisent pas « par ricochets » à d'autres habitations de la commune situées le long de la Sensée).

- *Pouvons-nous avoir un point de situation sur les travaux engagés sur le domaine public ? (Planning des travaux sur le domaine public concernant les travaux d'interconnexions de notre réseau d'eau sur la commune d'Ecoust-Saint-Mein et des réseaux électriques des fermes Eolienne).*

### **Conduite d'eau Croisilles – Vélu :**

Les travaux seront au niveau de la sortie de Croisilles pendant la première quinzaine de septembre

### **Travaux Enedis à venir :**

Nous sommes en attente du tracé précis du réseau. Les travaux devraient démarrer le 17 septembre. Ce réseau devrait passer majoritairement en trottoirs (de la rue du pont à la rue d'Hénel) mais nous attendons des nouvelles des chargés d'affaire qui sont en congés à ce jour. Nous regrettons que ces travaux n'aient pu se faire en même temps que ceux du SIESA. Malheureusement, en raison des congés et de la charge de travail des entreprises, la coordination n'a pas été possible. Cela est malheureusement indépendant de notre volonté.

### **Suppression ligne MT / HT entre le Chantilly et le chemin du 8 mai.**

Le transformateur à côté du Chantilly disparaîtra et sera remplacé par un nouveau poste (plus petit) depuis la parcelle de la MSP. Par conséquent, une partie du réseau aérien sera enterré (par forage dirigé)

- *Concernant nos écoles, 2 sujets importants avaient été évoqués soit en conseil d'école, soit en conseil municipal :*

*Le 1er est : la perte des élèves en cour de cycle sur l'école élémentaire sur les 2/3 dernières années représentent plus de 20 enfants. Ce qui met l'école dans une situation compliquée avec un risque de fermeture de classe dans les 3 prochaines années, sans parler des élèves qui ne vont pas à l'école maternelle soit parce que les parents ne veulent pas les mettre dans ses bâtiments ou lors de refus d'en accueillir certains . Quelle est votre position ?*

Fabien Sellier rappelle que chacun est libre de mettre ses enfants dans l'école qu'il souhaite. La baisse démographique touche l'ensemble de notre territoire (constatée dans le premier degré). Fabien Sellier précise qu'il est probable que, de ce fait, il y ait une fermeture de classe ces prochaines années.

Xavier Chrétien fait remarquer que les désaffections sont peut-être plutôt dues au comportement de certains élèves. Fabien Sellier rappelle qu'en juin 2020 il avait proposé aux enseignantes d'accueillir les familles qui posent souci afin d'avoir des échanges avec ces dernières. Il n'a eu aucun retour à ce jour.

Au demeurant, la Mairie n'intervient pas et n'a pas le droit d'intervenir dans les choix pédagogiques des écoles.

- Le 2<sup>ème</sup> sujet concerne les futurs travaux de l'école élémentaire et maternelle. Nous avons appris ce jour en réunion préparatoire que les travaux de climatisation de l'école maternelle commenceront en fin d'année mais qu'en est-il des travaux en primaire (Toilette avec couloir à réaménager entre autres) ?

Le chauffage / climatisation de l'école maternelle sera fait à la Toussaint

La chaudière mairie / écoles sera remplacée avant la fin d'année

Concernant les travaux de l'école Robert Doisneau, c'est en réflexion et les études seront menées à moyen termes. Les enseignants seront associés mais la Mairie reste Maître d'Ouvrage des travaux.

Fabien Sellier rappelle que c'est un projet d'ampleur qui doit être réfléchi et établi dans le temps, eu égard au montant de l'investissement que cela représente.

Les membres de Vision Croisilles rappellent qu'ils avaient proposé que l'école maternelle soit localisée dans l'ancienne Gendarmerie. Les membres de la majorité expriment leur grande réserve et étonnement sur ce projet dont le coût serait exorbitant pour la réalisation des salles de classe et les mises aux normes pour l'accueil du public, qui plus est pour des enfants.

Les membres de la majorité font également remarquer que ce n'est pas parce que nous réfléchissons à l'avenir de nos écoles qu'il faut s'abstenir de tous travaux d'entretien et d'amélioration dans la période. Nous sommes sur des échéances à moyens et longs termes.

- Enfin suite à la proposition faite en conseil municipal d'implanter un composteur collectif dans notre commune afin de réduire les volumes de déchets végétaux dans nos poubelles, vous nous avez répondu que nous n'avions qu'à faire les démarches auprès du SMAV. C'est ce que nous avons fait et en retour le SMAV est favorable à cette démarche et nous propose d'échanger avec eux sur ce projet pour notre commune et de visiter une installation existante. Avec qui de votre groupe pouvons-nous avancer sur ce projet ?

Monsieur le Maire rappelle que des composteurs individuels sont donnés par le SMAV

Monsieur le Maire n'est pas opposé sur le principe mais a de gros doutes sur le suivi et l'entretien de ce composteur, sur les tris, sur les incivilités...

Les membres de Vision Croisilles demandent à rencontrer les services du SMAV pour en échanger. Monsieur le Maire donne carte blanche pour mener cette action.

*Pour mémoire, le présent compte rendu n'est pas une retranscription littérale des échanges mais une synthèse de ces derniers.*

**La séance est levée à 11 h 45**

**ANNEXES : VISUELS SUR LE PROJET DE HALLE COUVERTE**

